

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectis obtient un crédit d'un montant de 40 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement pour accompagner ses activités de recherche, de développement et d'innovation

- *Le financement doit permettre de soutenir le développement de son portefeuille de produits candidats UCART*
- *Le financement est composé de trois tranches de 20 millions d'euros, 15 millions d'euros et 5 millions d'euros, chacune remboursable in fine à 6 ans*
- *Ce financement s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Banque Européenne d'Investissement de soutien aux entreprises de biotechnologie qui développent une expertise de haut niveau dans divers domaines thérapeutiques avec des besoins médicaux non satisfaits significatifs*

Le 28 décembre 2022 – Paris, France - Collectis (Euronext Growth : ALCLS - NASDAQ : CLLS) (la " Société "), société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves, annonce aujourd'hui la signature d'un contrat de crédit d'un montant total de 40 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») (le « Contrat de Financement »).

La Société prévoit d'utiliser ce financement afin de développer son portefeuille de produits candidats UCART allogéniques, UCART22, UCART20x22, UCART123 et UCARTCS1. Le crédit de 40 millions d'euros est divisé en trois tranches : 20 millions d'euros pour la première tranche (« Tranche A »), 15 millions d'euros pour la deuxième tranche (« Tranche B ») et 5 millions d'euros pour la tranche C (la « Tranche C »).

Le décaissement de la Tranche A est soumis, entre autre conditions :

- à la conclusion d'un accord d'émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») avec la BEI, à l'émission des BSA afférents à la Tranche A,
- à la complétion d'une certaine étape de développement par un licencié de Collectis

Le décaissement de la Tranche B est soumis, entre autre conditions :

- au tirage intégral de la Tranche A
 - à l'émission des BSA afférents à la Tranche B
- apport de trésorerie d'un montant total d'au moins 20 millions à compter du 31 octobre 2022,
- réception, par la Société, d'un montant total de paiement initial et de paiements d'étape dans le contexte de partenariats existants ou à venir, d'au moins 15 millions d'euros, à compter du 31 octobre 2022,
- au moins deux études cliniques sont en cours de recrutement actif,

- pas plus d'une étude clinique est suspendue de façon obligatoire.

Le décaissement de la Tranche C est soumis, entre autre conditions :

- au tirage intégral de la Tranche B
- à l'émission des BSA afférents à la Tranche B
- apport de trésorerie d'un montant total d'au moins 25 millions à compter du 31 octobre 2022,
- réception, par la Société, d'un montant total de paiement initial et de paiements d'étape dans le contexte de partenariats existants ou à venir, d'au moins 25 millions d'euros, à compter du 31 octobre 2022,
- au moins deux études cliniques recrutent activement, dont au moins l'une d'elles dans le cadre d'une étude pivot ou au moins deux études cliniques sont en cours de recrutement actif dans le cadre de phase d'expansion,
- au moins deux études cliniques ne sont pas suspendue de façon obligatoire.

Les trois tranches seront disponibles durant les 36 mois suivants la signature du Contrat de Financement.

« Ce financement de la BEI, peu dilutif pour nos actionnaires, est une excellente nouvelle pour Collectis et une reconnaissance du travail accompli par nos équipes. Il nous permettra de soutenir le développement de nos produits candidats UCART » a déclaré le docteur André Choulika, directeur général de Collectis.

Le crédit sera assorti d'un taux d'intérêt capitalisé dégressif par tranche, 8% pour la Tranche A, 7% pour la Tranche B et 6% pour la Tranche C, avec une maturité de 6 ans pour chaque tranche. Ces intérêts seront capitalisés annuellement, payables à maturité et incorporés dans le nominal de l'emprunt et portent donc intérêts.

Sous réserve de certaines conditions, à la survenance de cas de défauts standards (ex. défaut de paiement, fausse déclaration, défaut croisé), la BEI peut exiger de la Société le remboursement immédiat de tout ou partie du prêt en cours et/ou l'annulation de toute tranche non décaissée.

Le Contrat de Financement sera complété par un contrat portant sur les termes et conditions d'émission des BSA au bénéfice de la BEI, sur lequel la Société communiquera au moment opportun.

À propos de Collectis

Collectis est une société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Collectis développe les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme permettant de réaliser des modifications génétiques thérapeutiques dans les cellules souches hématopoïétiques dans diverses maladies. En capitalisant sur ses 22 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour le traiter des maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies curatives contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART dirigés vers les besoins médicaux non-satisfaits de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde

aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple. .HEAL est une nouvelle plateforme axée sur les cellules souches hématopoïétiques pour traiter les troubles sanguins, les immunodéficiences et les maladies de surcharge lysosomales. Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis.

Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

Pour en savoir plus, visitez notre site internet : www.collectis.com

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.

TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis.

Avertissement et mentions légales

Il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats préliminaires et des résultats relatifs à un petit nombre de patients ou à des études de cas présentées individuellement - ces résultats ne doivent pas être considérés comme prédictifs des résultats futurs.

Ce communiqué de presse contient des déclarations "prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que "anticiper", "croire", "pouvoir", "s'attendre", "avoir l'intention", "est conçu pour", "peut", "pourrait", "planifier", "potentiel", "prédire", "objectif", "prévu", "devrait" et "sera", ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles de notre direction et sur les informations dont elle dispose actuellement. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant la capacité à conclure le contrat de BSAs, et la capacité à faire progresser nos essais cliniques. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont nous disposons actuellement et sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne le risque que les données initiales, intermédiaires et préliminaires des essais cliniques changent à mesure que d'autres données deviennent disponibles, et que les données ultérieures ne confirment pas les premiers résultats ; le risque de perturbations ou de retards dans nos essais cliniques en raison de défaillances de tiers sur lesquels nous comptons ou découlant d'enquêtes ou de retards réglementaires ; le risque de retards ou de problèmes de fabrication ; le risque associé à une concurrence accrue et/ou à un recrutement adéquat pour soutenir nos essais cliniques ; et les nombreux autres risques associés au développement de produits candidats biopharmaceutiques. En outre, de nombreux autres facteurs importants, y compris ceux décrits dans notre rapport annuel sur le formulaire 20-F et le rapport financier (y compris le rapport de gestion) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les documents ultérieurs déposés par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission de temps à autre, qui sont disponibles sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov, ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus, peuvent avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Sauf si la loi l'exige, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prévisionnelles, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prévisionnelles, même si de nouvelles informations deviennent disponibles à l'avenir.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Contacts média :

Pascalynne Wilson, Director, communications, 07 76 99 14 33, media@collectis.com

Contact relations investisseurs :

Arthur Stril, Chief Business Officer, +1 (347) 809 5980, investors@collectis.com

Sandya von der Weid, Associate Director, LifeSci Advisors, +41786800538